

# BREVET BLANC 1

## 1- L'obtention du DNB (Diplôme National du Brevet) :

L'obtention du DNB repose sur :

- la maîtrise du socle commun (400 points) ;
- trois épreuves obligatoires passées en fin de 3e (400 points) :
  - une épreuve écrite portant sur les mathématiques (100 points)
  - une épreuve écrite portant sur le français (100 points)
  - une épreuve portant sur l'histoire-géographie et l'éducation morale et civique (50 points) ;
  - une épreuve portant sur les sciences de la vie et de la Terre, les sciences physiques et la technologie (50 points) ;
  - une épreuve orale dans laquelle l'élève présente un projet travaillé dans le cadre d'un EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) ou d'un des trois parcours éducatifs (parcours citoyen, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours avenir), permettant notamment d'évaluer la qualité de l'expression orale (100 points).

## 2- L'épreuve écrite portant sur les mathématiques :

Le sujet est constitué de six à dix exercices indépendants.

Le candidat peut les traiter dans l'ordre qui lui convient.

Les exercices peuvent prendre appui sur des situations issues de la vie courante ou d'autres disciplines.

Les exercices peuvent prendre des formes diverses : QCM, démonstration....

Un des exercices au moins a pour objet une tâche non guidée, exigeant une prise d'initiative de la part du candidat.

L'usage de la calculatrice est autorisé.

## 4- Se préparer à l'épreuve écrite portant sur les mathématiques :

Afin de se préparer au brevet, les élèves passeront deux brevets blancs :

→ Brevet blanc 1 : décembre 2018 ;

→ Brevet blanc 2 : avril 2019.

Pour chaque brevet blanc, les professeurs de Mathématiques mettront sur le site promath à disposition des élèves une fiche de révisions ainsi que l'énoncé du brevet blanc de l'an passé, et resteront à la disposition des élèves pour toute question.

Pour en savoir plus : <http://www.education.gouv.fr/cid2619/le-diplome-national-du-brevet.html>